

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° W21-619006

64070

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3466

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAGBOURI mHAMED

Date de naissance :

01.01.1955

Adresse :

Bluc B RUE 2 N° 39 AIT SAID

AIT MELLACK

Tél. :

0665637356

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Oмар BENNIS
Ophtalmologiste
N° 836 Av. Aba Chouaib Doukkali District
2ème Etage - Casablanca
05 22 281 541 - 080 83 84 203

Date de consultation :

121 / 031 2011

Nom et prénom du malade :

LAGBOURI mHAMED

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lunettes

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous plconfidential à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

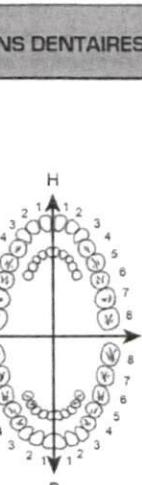
Le : 19/03/2011

Signature de l'adhérent(e) :

ACCUEIL

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	12.03.2021	2500.00 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES								
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.								
Important : Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.								
SOINS DENTAIRES 	Dents Traitées (Leave blank if no teeth treated)	Nature des Soins (Leave blank if no treatment)	Coefficient (Leave blank if no treatment)	INP : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>				
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>				
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>				
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>				
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>				
				ODF PROTHÉSES DENTAIRES 	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
					H			
					25533412	21433552		
					00000000	00000000		
					D	G		
					00000000	00000000		
					35533411	11433553		
					B			
					[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
					COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>			
MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>								
DATE DU DEVIS <input type="text"/>								
DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>								

Docteur Omar BENNIS
Spécialiste des Maladies et de la Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine de Casablanca
Ex. Praticien à l'Hôpital 20 Août Casablanca

Chirurgie de la Cataracte
OCT - Laser - Angiographie

الدكتور عمر بننيس

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

خبير كلية الطب بالدار البيضاء
طبيب سابق بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

جراحة المياه البيضاء
التصوير المقطعي - الليزر - انгиوغرافيا

INPE :



091163675

Casablanca, le

le vendredi 12 mars 2021

Monsieur Mhamed LAGBOURI

- LUNETTES avec Verres PROGRESSIFS (une monture) :

OEIL DROIT : Plan (-0,25 à 150°) Add 2,50

OEIL GAUCHE : +0,75 Add 2,50

Verres Photochromiques

Verres Traités Anti-Reflets

OPTIQUE ALI
83, Nouvelle Ehira près
Marché Bab Rikka
CASABLANCA
Dr. Omar BENNIS
Ophthalmologiste
N° 836, Av. Aba Chouaib Doukkali Drissia 3
2ème Etage - Casablanca
Tél.: 05 22 281 541 - 080 83 84 203

836، شارع ابا شعيب دكالي، دريسيا 3، الطابق 2، (أمام مرجان درب سلطان) الدار البيضاء

N° 836, Bd Aba Chouaib Doukkali, Drissia 3, 2ème Etage (en face de Marjane Derb Sultan)

Tél: 05 22 28 15 41 / 08 08 38 42 03 - E-mail: bennis.opht@gmail.com

TP (Patente) : 33660018 IF: 40477949 CNSS: 9111303

OPTIQUE ALI
opticien spécialiste
58,Bd anglais
Casablanca



النظارات على
اخلاصي في النظارات البصرية
58، شارع الانجليز
الدار البيضاء

FACTURE : N° 0943



Ordonnance de M. le Docteur :

LOIN	OD : 150 - 075 / + OG : + 0,75	PRES	OD : 150 - 075 / +2,75 OG : + 3,25
------	-----------------------------------	------	---------------------------------------

FOURNITURE

Montures : 1200,-

Verres : Progressif - PAX DURMI

Total : 1200,-

Arrêtée la présente facture à la somme de 1200,-

Casablanca le : 12.03.2021.

M/ou Mme : LAGBOURI M'HAMED

.....
.....	600,00
.....
.....	850,-
.....	850,-
.....	2500,-
.....



ICE : 00183400001810-RC: 108284-IF: 018345